

PROJET PEDAGOGIQUE SIMPLIFIE

P.L.A.J (Point Loisirs Accueil Jeunes)



P.L.A.J  
85, rue Cazeaux-Cazalet  
33410 Cadillac  
5.56.27.08.63 / 06.09.46.10.16  
Mail : [plaj@cdc-coteauxdegaronne.fr](mailto:plaj@cdc-coteauxdegaronne.fr)

**Communauté de communes de Podensac, des Coteaux  
de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions**

*85 rue Cazeaux-Cazalet*

*33410 Cadillac*

*05 56 27 08 63 / 06 09 46 10 16*

[www.cc-podensac.fr](http://www.cc-podensac.fr) / [www.cdc-coteauxdegaronne.fr](http://www.cdc-coteauxdegaronne.fr)

# SOMMAIRE :

## I- Objectifs

## II - Le projet

### 1. Le fonctionnement

A. Le PLAJ : lieu d'accueil en accès libre

B. Les activités

C. Les séjours

D. Les projets développés

E. Prévention

### 2. Les moyens

A. Le local

B. Les transports

C. Le personnel

D. Le budget

E. La communication

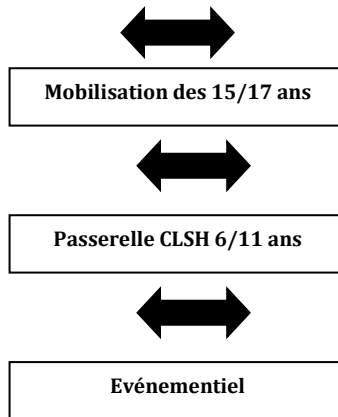
## III - L'évaluation

## I - Les objectifs :

### Objectifs éducatifs

**Favoriser l'épanouissement personnel et social des jeunes, en leur permettant d'appréhender sereinement la période difficile qu'est l'adolescence. Contribuer à leur passage dans la vie adulte.**

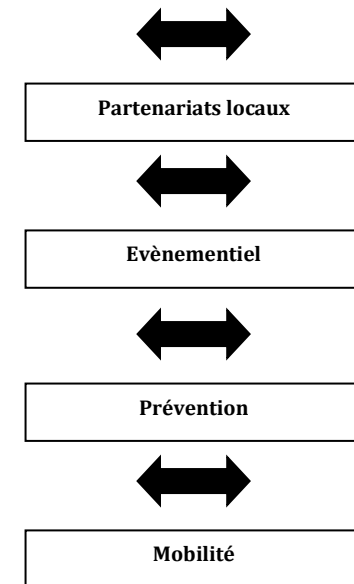
### Enjeux



### Objectifs généraux

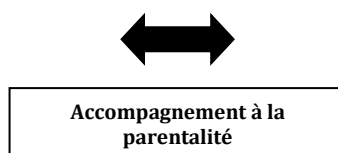
1. Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques, d'éprouver du plaisir dans ce qu'ils font, de se défouler...
2. Leur permettre de s'intégrer dès le 1<sup>er</sup> accueil au PLAJ.
3. Permettre à chacun de trouver sa place.
4. Permettre aux jeunes de mieux vivre cette période sensible, de s'ouvrir aux autres, de faire confiance, de dialoguer avec le groupe de pairs mais aussi avec des adultes référents.
5. Favoriser l'autonomie, la responsabilité et le « vivre ensemble ».
6. Valoriser les pratiques des jeunes.

**Faire en sorte, dans un rapport à leur environnement, qu'ils se reconnaissent citoyens d'un monde, d'un territoire, d'une région, d'un pays...**



7. Lutter et prévenir contre toutes les formes de discriminations, d'exclusions et d'isolement.
8. Leur permettre de mieux appréhender l'environnement social et culturel.

**Soutenir les familles dans leurs problématiques quotidiennes et épauler les parents dans leurs fonctions et leurs responsabilités éducatives**



9. Favoriser l'implication des familles.

## Objectifs généraux

## Objectifs opérationnels

1. Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques, d'éprouver du plaisir dans ce qu'ils font, de se défouler...

2. Leur permettre de s'intégrer dès le 1<sup>er</sup> accueil au PLAJ

3. Permettre à chacun de trouver sa place

4. Permettre aux jeunes de mieux vivre cette période sensible, de s'ouvrir aux autres, de faire confiance, de dialoguer avec le groupe de pairs mais aussi avec des adultes référents.

5. Favoriser l'autonomie, la responsabilité et le « vivre ensemble »

6. Valoriser les pratiques des jeunes.

7. Leur permettre de mieux appréhender l'environnement social et culturel

8. Lutter et prévenir contre toutes les formes de discriminations, d'exclusions et d'isolement.

9. Favoriser l'implication des familles

- Accompagner les jeunes dans la mise en place de projets de loisirs sur le local ou ailleurs sur du court ou du moyen terme.

- Mettre en place des activités, et des actions permettant d'accéder à de nouvelles pratiques

- Créer avec les jeunes des moments de convivialité et d'échanges sur le local et dans les activités

- Mettre en place des temps privilégiés, de préférence en petits groupes

- Favoriser la rencontre des plus jeunes avec les plus âgés

- Savoir être à l'écoute des questionnements de chaque tranche d'âges et réaliser des activités adaptées.

- Donner des outils pour mieux vivre cette période

- Mettre en place, animer, accompagner des temps de discussion d'égal à égal, des outils d'expression de leurs envies, leurs avis, leurs humeurs...

- Garder un espace de confidentialité afin de permettre des échanges propices à l'écoute de leurs problématiques d'adolescents, afin de les soutenir, de prévenir, d'orienter vers des partenaires...

- Accompagner les jeunes à faire des choix (en s'exprimant, en se connaissant mieux, en encourageant l'esprit critique).

- Accompagner les jeunes dans la connaissance et l'application des règles de vie collective (respect de la loi, des autres, des locaux) dans le souci de « mieux vivre ensemble »

- Encourager la démarche de projet.

- Mettre en avant les savoir-faire et les pratiques des jeunes auprès du groupe de pairs, des parents, de la population...

- Connaître l'environnement local et les offres du territoire

- Favoriser la connaissance de l'Autre, d'autres cultures...

- Construire des actions en partenariat avec des structures locales et extérieures...

- Favoriser l'accès à tous au projet de la structure

- Favoriser la mixité sociale et culturelle au cours d'activités

- Informer, discuter, débattre avec les jeunes des risques éventuels liés aux conduites à risques, addictives

- Permettre à tous d'accéder de manière tarifaire et géographique aux activités proposées

- Associer les familles à certaines actions du local.

- Associer les familles à des réunions d'informations et de restitution.

- Proposer des temps d'échanges entre parents, avec les animateurs au travers de projets mais aussi sur des temps informels.

## II- Le projet :

Pour développer ces objectifs, il semble nécessaire d'expliquer le fonctionnement de la structure.

### 1. Le fonctionnement de la structure :

Ce projet s'adresse à tous les jeunes, quel que soit leur territoire. Il est, tarifairement, accessible au plus grand nombre (politique tarifaire).

Nous veillerons au respect et à l'écoute des jeunes sans distinction d'origine ethnique, socioéconomique, de sexe...

Ce projet aide les jeunes dans cette période difficile qu'est l'adolescence.

Il se nourrit des valeurs de l'éducation populaire dans le but que les jeunes puissent construire leur propre citoyenneté : c'est l'éducation au sein du " temps de loisirs " par la pratique de la vie de groupe, la confrontation, le partage, la découverte, et l'échange...

#### A. Le PLAJ : lieu d'accueil en accès libre ...

Le local permet de proposer des temps d'accueil, d'écoute, d'échanges, de convivialité...

Les jeunes peuvent s'investir sur ce lieu, ils peuvent se regrouper tout en étant encadrés par une équipe d'animateurs diplômés.

C'est un espace d'accueil ouvert et libre d'accès en fonction des horaires d'ouverture. La présence des jeunes est non obligatoire sur la totalité de l'amplitude horaire. Il n'est en aucun cas un mode de garde. En effet, les animateurs ne sont responsables des jeunes qu'à l'intérieur du local et pendant les activités extérieures qui sont organisées (sorties, séjours...). Ils ne sont pas responsables des jeunes avant et après les activités.

L'encadrement est assuré par les animateurs pendant les horaires d'ouverture.

Chacun des individus pourra investir la structure dans les différentes actions, et être accompagné dans la mise en place de projet.

Le local est aménagé de façon à ce que les jeunes puissent à la fois se retrouver, échanger collectivement, mais aussi évoluer dans un espace privilégié et confidentiel.

L'équipe accompagnera les jeunes dans leurs investissements : montage de nouveaux projets à court et moyen termes.

De façon complémentaire, des animations de découverte (culturelles, sportives, manuelles...) seront proposées.

Ce projet se veut moteur d'une dynamique locale qui permet de valoriser l'existant et de développer une action complémentaire à celle des partenaires locaux.

- Localisation

PLAJ  
85, rue Cazeaux-Cazalet  
33410 Cadillac

- Horaires d'ouverture

### **En période scolaire**

Les mardis et jeudis de 17h à 18h30 (accompagnement à la scolarité)

Les mercredis de 12h à 18h

Les samedis de 14h à 18h (sauf veilles de vacances et en parallèle de sorties)

Possibilité de prendre rendez-vous (nouvelles inscriptions, inscriptions aux différentes activités...), en dehors de ces horaires d'ouverture.

### **Pendant les vacances**

Les horaires d'ouverture sont variables en fonction des actions prévues.

- Adhésion

Une adhésion de 10 euros/an est demandée à chaque jeune, lui donnant accès au local sur ses plages d'ouverture ainsi qu'à l'ensemble des propositions et projets développés par la collectivité concernant les jeunes du secondaire à 17 ans.

Cette adhésion revêt donc un caractère obligatoire pour accéder aux projets, aux animations, sorties et séjours.

L'adhésion est considérée comme un « ayant droit » permettant une implication des jeunes dans la structure, dans son fonctionnement, dans son évaluation...

Lors d'une inscription, les parents rempliront une fiche d'inscription où ils déclareront avoir pris connaissance du mode de fonctionnement, du projet pédagogique et du règlement intérieur du P.L.A.J. Ils devront également fournir l'assurance extrascolaire ainsi que la photocopie du carnet de santé (vaccin DTP)

- Déclaration

La structure est soumise à une déclaration à la D.D.C.S. La commission de sécurité a validé l'accueil du public dans ce local. La structure est en règle concernant les normes d'encadrement. Elle peut accueillir jusqu'à 36 personnes, simultanément, sur certains temps.

## **B. Les activités**

Les activités peuvent être diverses et variées :

- des soirées animées avec repas sur le lieu mais aussi à l'extérieur,
- des activités et ateliers sur site ou hors site lors des mercredis et vacances (ludiques, culturelles, sportives, éducatives...)
- des sorties avec la découverte de nouvelles pratiques, sorties ludiques, sportives, sur ou en dehors du territoire...
- des vendredis avec des temps d'échanges sur les projets en construction, temps de rencontres parents/jeunes...

Ces activités seront proposées et/ou discutées avec les jeunes tout au long de l'année. Nous préconiserons les animations émanant de leurs idées, de leurs projets, toujours dans le souci de leur permettre de faire des choix, de se concerter, de prendre conscience de la valeur des choses...

Concernant les plus âgés, la participation aux animations sera envisagée de façon plus impliquée au niveau de l'organisation, ce qui n'empêche pas de leur proposer des temps de loisirs.

Chaque jeune sera invité à s'investir, à son niveau, sur les animations.

Lors des sorties organisées par la structure nécessitant la prise d'un repas, les jeunes fournissent leur propre pique-nique. A cet effet, nous préconisons aux familles de fournir un sac isotherme afin de conserver au mieux leur nourriture.

Des « quartiers libres » peuvent être mis en place lors de sorties, séjours: des règles seront alors, établies avec les jeunes (groupe de 3 jeunes au minimum, heures précises de retour...)

En ce qui concerne la prise de médicaments, les familles doivent fournir l'ordonnance ou la prescription médicale pour tout traitement qui pourrait être pris au sein de la structure.

- La tarification

Elle est calculée en fonction du coût réel de l'activité, soit une tarification unitaire répartie en 5 tarifs non modulables :

2,50 € / 5 € / 7,50 € / 10 € / 15 €.

### C. Les séjours

Nous essayons d'organiser au minimum un séjour par période de vacances (sauf pour les vacances de Noël), comme par exemple :

- un séjour d'hiver pendant les vacances de février (5 jours)
- un séjour pendant les vacances de Printemps (durée selon projet mis en place)
- des séjours d'été (3 à 4 séjours)
- un séjour pendant les vacances de Toussaint (durée selon projet mis en place)

Ces séjours seront des séjours de vacances, des séjours courts ou des activités accessoires au projet pédagogique.

Les jeunes seront sollicités pour la mise en place de ces séjours, ceux-ci seront préparés avec eux pendant les petites vacances scolaires mais aussi sur des mercredis. Ils participeront au choix du lieu, à l'organisation des séjours, à l'évaluation. Chacun à sa manière pourra s'investir sur l'élaboration des séjours.

En référence au projet politique, ces temps devraient répondre au besoin nécessaire et légitime des jeunes de s'épanouir en vacances, mais aussi de construire les bases de la vie en société, de découvrir de nouveaux territoires (découverte touristique, culinaire...) des pratiques sportives et culturelles, et l'apprentissage de la vie quotidienne en groupe...

#### ▪ La tarification séjours :

Elle est calculée en fonction du Quotient Familial de la famille (utilisation du système CAF Pro) et attestation de Quotient Familial MSA à fournir pour les ressortissants MSA, en fonction d'un taux d'effort fixé à 3.8% pour le PLAJ soit :

Modalités de calcul pour déterminer le tarif journée séjour :

Tarif = Quotient Familial (QF) x Taux d'Effort Social (TES) pour le PLAJ, 3.8%

Si le tarif ainsi calculé est inférieur au tarif plancher, ce dernier sera appliqué (10€ par journée séjour), s'il est supérieur au tarif plafond, celui sera appliqué (60€ par journée séjour)

La tarification sera réactualisée chaque année, en fonction de l'évolution des Quotients Familiaux du territoire et des budgets prévisionnels.

### **D. Les projets développés :**

La structure développe de nombreux projets tels que :

- Sac'ados : accompagnement au départ autonome des 16/17ans, dispositif du Conseil Régional.
- Projet d'éducation à l'image
- Projet d'accompagnement à la scolarité (cf. projet pédagogique de l'accompagnement à la scolarité)
- Des rencontres inter points jeunes avec les CDC avoisinantes.
- Accompagnement d'une ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens)
- Mise en place d'événementiels jeunesse sur le territoire (tournoi de jeux vidéo, festival du court-métrage...)

### **E. Prévention :**

#### ▪ La sexualité :

Il n'existe aucune interdiction pour les relations sexuelles entre individus de moins de 18 ans, que l'un des deux ait moins de 15 ans ou non, pour autant qu'il y ait consentement mutuel. Nous favoriserons cependant, au maximum l'échange et la discussion à ce sujet avec un éventuel jeune couple.

#### ▪ Le tabac

La loi interdisant à un mineur d'acheter du tabac, nous n'accepterons pas qu'un adhérent de la structure aille s'en acheter lorsqu'il est sous notre responsabilité.

En revanche, si un mineur sous notre responsabilité a l'autorisation de ses parents pour fumer, nous nous réservons la possibilité de lui accorder des temps, en marge du groupe, en contrôlant la quantité, afin qu'il puisse fumer.

Il est interdit de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif, tels que les ACM. Que ce soit dans des espaces intérieurs ou extérieurs, couverts ou découverts, qu'il s'agisse de mineurs ou de majeurs, cette interdiction s'applique pleinement

En tout état de cause, la consommation de tabac par les mineurs ne sera ni encouragée, ni facilitée à défaut d'être interdite.

#### ▪ L'alcool :

*Il n'existe pas de législation spécifique aux accueils collectifs de mineurs en matière d'alcool. Il est donc nécessaire de se référer aux textes généraux et notamment à la loi du 22 juillet 2009 qui vient amplifier la protection des mineurs contre l'alcoolisme.*



Il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement à des mineurs des boissons alcoolisées.

- La drogue :

Il n'existe pas de législation spécifique aux accueils collectifs de mineurs en matière de drogue. Il est donc nécessaire de se référer aux textes généraux et notamment à la loi du 31 décembre 1970.

Le trafic mais aussi la consommation de produits stupéfiants sont interdits par la loi et pénalement condamnables. Le cannabis figure bien évidemment sur la liste des stupéfiants.

Il est donc interdit de posséder, consommer, d'inciter à consommer toutes drogues illicites.

L'équipe pédagogique mettra en œuvre des temps de discussion et des actions afin de sensibiliser les jeunes à ces aspects de prévention.

Le PLAJ accueille au sein de la structure des permanences d'écoute, de soutien et d'orientation (psychologue de la Mission Locale des Deux Rives) tous les 15 jours, de l'EDAEJ (Espace D'Accueil et d'Ecoute Jeunes)

## **2. Les moyens:**

### **A. Le local :**

Le local dispose :

Au RDC,

- d'un salon avec TV, ordinateur, canapés, tables basses ...
- d'une autre petite salle de jeux (babyfoot, fléchettes...)
- d'une grande salle d'animation, de réunion
- d'une cuisine
- d'une cour intérieure

A l'étage,

- de deux bureaux
- d'une salle d'accompagnement à la scolarité avec ordinateur

### **B. Les transports:**

Les transports en activités, séjours se feront essentiellement en minibus (minibus de la CDC, du CCAS de Cadillac ou d'un loueur) conduits par l'équipe d'animation. Nous pourrons également faire appel suivant l'activité à un transporteur. De plus, sur certains séjours, nous pourrons prendre le train ou l'avion.

### **C. Le personnel :**

Il est souhaitable que tous les animateurs travaillant auprès de ce public sur du long terme soient formés professionnellement (niveau BEATEP/BPJEPS minimum) et aient une connaissance du public jeune.

- 1 directrice BEATEP,
- 1 animateur BPJEPS

- des animateurs occasionnels (minimum BAFA) et des stagiaires (BAFA) sur les temps de vacances si nécessaire.

## L'ANIMATEUR : SON ROLE

L'animateur est un agent du changement des comportements au sein du groupe. Son rôle est d'accompagner et guider les jeunes dans leurs démarche de changement de comportements en donnant des informations pertinentes et en accompagnant les processus de prise des décisions, ainsi que de prise et de mise en œuvre des engagements individuels et collectifs.

## L'ANIMATEUR : SAVOIR FAIRE

Le savoir-faire d'un animateur est de :

- Savoir gérer un groupe en facilitant les échanges
- Comprendre les personnes
- Analyser des situations professionnelles
- Bien connaître son public : l'organisation sociale, les relations entre les individus et les groupes, les coutumes et les habitudes, les modes de communication, de diffusion et de circulation de l'information.

### D. Le budget :

Le budget prévisionnel sera rédigé par la responsable de la structure, en accord avec la responsable du service enfance/jeunesse. Il devra être voté par les élus de la Communauté de Communes. La structure est cofinancée par la CAF, la MSA et ponctuellement (appels à projet) par le département de la Gironde.

### E. La communication :

Une plaquette générale de la structure a été réalisé et diffusée à la rentrée de septembre auprès des partenaires : collègues, MDSI, ML2, dans les 9 mairies et à la CDC...

Nous solliciterons divers médias pour la rédaction d'articles dans la newsletter de la CDC, dans les journaux communaux,, mais aussi par le biais d'Internet (Facebook et site Internet)...

Des programmes sont édités par périodes (cycle de vacances à vacances, pour les vacances scolaires...) et envoyés par mails aux familles, diffusés sur le Site Internet du Plaj, sur le Facebook...mais les jeunes doivent aussi faire la démarche de venir se renseigner sur la vie de leur lieu d'accueil de loisir.

Un site Internet du PLAJ a été créé en septembre 2014 : <http://plaj-cdc-coteaux-de-garonne.e-monsie.com/>. Les jeunes et leurs familles trouvent les heures d'ouverture, le mode de fonctionnement, les fiches d'inscription, le règlement intérieur, le projet pédagogique

Tous les modes de communication créés par les jeunes seront encouragés

## III- L'évaluation :

A l'appui d'un bilan annuel, nous tenterons d'évaluer le projet tant sous ses aspects qualitatifs que quantitatifs. Par le biais :

- de la consultation des jeunes de la structure, de leurs familles
- d'outils d'évaluation réalisés par les animateurs pour chacune des actions,

- d'une évaluation territoriale pour comparer les activités, les tarifications des autres territoires,
- d'une évaluation avec les partenaires, les opérateurs locaux,
- de l'outil de comptage des heures de présence des jeunes, permettant également d'isoler beaucoup de données de bilan et le logiciel de gestion des adhérents et des familles...,
- de l'outil financier en réseau afin de faciliter le travail entre les différents services et la comptabilité,
- des outils fournis par les partenaires institutionnels (type CAF...).